

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune de  
**LA VERRIÈRE**  
Département des Yvelines  
Arrondissement de Rambouillet

N° 2024-071

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	Date d'affichage	Séance du	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
22 novembre 2024	22 novembre 2024	<b>28 novembre 2024</b>	29	21	28

**OBJET : Approbation de l'avenant de prolongation du marché nettoyage des locaux**

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**  
**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 22 Novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents :**

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath – LOPES Adélaïde-DIALLO Maye - PASCOAL Mariana - GORBENA Marcy - PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie – MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise –HAUQUELIN Christine -BASELTO Emilie - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

**Absent(s) représenté(s) :**

IBRAHIM Abdou - pouvoir à GORBENA Marcy  
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana  
BAC Christine - pouvoir à ROUSSEL Annielle  
HOCDE Stéphanie - pouvoir à DUTU Nelly  
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi  
DAHAMNI Abdelkader - pouvoir à GERBOUIN Pierre  
ROUSSEAU Edwige- pouvoir à DAINVILLE Nicolas

**Absents excusés :**

LWAMBA MAKANYAKA Natalie

**Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance :** Monsieur PERON Thomas en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20241128-2024-071-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 20/12/2024

071-2024

**Objet : Approbation de l'avenant de prolongation du marché nettoyage des locaux**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15, L.2121-29 ;

**Vu** le Code de la commande publique notamment son article L.2124-2 ;

**Vu** la décision 092-2020 du 22 décembre 2020

**Vu** la procédure de mise en concurrence pour le marché de nettoyage des locaux,

**Vu** l'approbation du projet d'avenant par la Commission d'Appel d'Offres du 20 novembre 2024 ;

**Vu** l'avis favorable de l'Aménagement, Urbanisme et Développement durable, transport, travaux et développement Urbain du 21 novembre 2024 ;

**Considérant** la nécessité pour la ville de La Verrière de fournir l'énergie nécessaire au chauffage de ses équipements et d'entretenir les équipements de production de chaleur, d'eau chaude sanitaire et de climatisation ;

**Considérant** que le marché arrive à échéance le 03 janvier 2025 et que la procédure de mise en concurrence est en cours ;

**Considérant** qu'il convient de prolonger le marché conclu avec le Groupe Labrenne jusqu'au 31 août 2025

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide de prolonger le contrat de nettoyage des locaux avec la société LABRENNE jusqu'au 31 août 2025.

**Article 2** : Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

**VOTE**

**UNANIMITE DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,  
La Verrière, le 28 novembre 2024



Le Maire  
Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20241128-2024-071-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 20/12/2024